

## Sommaire

Fièvre aphteuse en Uruguay : rapport de suivi n° 5	131
Fièvre aphteuse en Uruguay : rapport de suivi n° 6	132
Fièvre aphteuse au Brésil : rapport de suivi n° 2	133
Fièvre aphteuse en Argentine : rapport de suivi n° 11	134
Fièvre aphteuse en Argentine : rapport de suivi n° 12	135

### FIÈVRE APHTEUSE EN URUGUAY Rapport de suivi n° 5

*Traduction d'un courrier électronique reçu le 24 mai 2001 du Docteur Carlos A. Correa Messuti, ministre de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche, Montevideo :*

**Terme du rapport précédent :** 16 mai 2001 (voir *Informations sanitaires*, 14 [20], 120, du 18 mai 2001).

**Terme du présent rapport :** 23 mai 2001.

Deux cent quarante sept nouveaux foyers de fièvre aphteuse ont été confirmés.

#### Localisation des foyers :

Département	Nombre de nouveaux foyers (17 – 23 mai 2001)	Cumul des foyers (23 avril – 23 mai 2001)
Artigas	5	15
Canelones	0	9
Cerro Largo	0	5
Colonia	53	186
Durazno	12	36
Flores	2	27
Florida	12	30
Lavalleja	2	3
Paysandú	10	37
Río Negro	24	81
Rivera	3	7
Rocha	1	11
Salto	8	26
San José	7	22
Soriano	101	307
Tacuarembó	4	27
Treinta y Tres	3	7
Total	247	836

**Description de l'effectif atteint dans les foyers constatés du 17 au 23 mai 2001 :** le taux d'attaque global est de 1,6 % chez les bovins. Il n'y a pas eu de cas de maladie chez les ovins et les porcs.

**Nombre total d'animaux dans les foyers constatés du 17 au 23 mai 2001 :**

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
bov	410 864	6 610	...	...	...
ovi	244 134	0	0	...	...
sui	2 061	0	0	...	...

**Mesures de lutte durant la période objet du rapport :**

- La stratégie de vaccination autour des foyers se poursuit. Le taux de couverture vaccinal (primo-vaccination) est maintenant de 100 % pour le cheptel laitier et de plus de 80 % pour la population bovine en général.
- Les mesures strictes de contrôle des foyers, de désinfection et de confinement sont maintenues.

\*  
\* \*

**FIÈVRE APHTEUSE EN URUGUAY  
Rapport de suivi n° 6**

*Traduction d'un courrier électronique reçu le 31 mai 2001 du Docteur Carlos A. Correa Messuti, ministère de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche, Montevideo :*

**Terme du rapport précédent :** 24 mai 2001 (voir rapport de suivi n° 5 ci-dessus).

**Terme du présent rapport :** 30 mai 2001.

Trois cent vingt-deux nouveaux foyers de fièvre aphteuse ont été confirmés. Le critère de "foyer" est celui indiqué au premier paragraphe de la définition de "foyer de maladie" à l'article 1.1.1.1. du *Code zoosanitaire international*, 9<sup>e</sup> édition<sup>(1)</sup>.

**Localisation des foyers :**

Département	Nombre de nouveaux foyers (24 - 30 mai 2001)	Cumul des foyers (23 avril - 30 mai 2001)
Artigas	11	26
Canelones	1	10
Cerro Largo	5	10
Colonia	78	264
Durazno	7	43
Flores	0	27
Florida	17	47
Lavalleja	0	3
Paysandú	11	48
Río Negro	35	116
Rivera	1	8
Rocha	0	11
Salto	16	42
San José	8	30
Soriano	100	407
Tacuarembó	30	57
Treinta y Tres	2	9
Total	322	1 158

*Description de l'effectif atteint dans les foyers constatés du 24 au 30 mai 2001* : le taux d'attaque global est de 2,30 % chez les bovins. Il n'y a pas eu de cas de maladie chez les ovins et les porcs.

*Nombre total d'animaux dans les foyers constatés du 24 au 30 mai 2001* :

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
bov	497 460	11 467	...	...	...
ovi	287 659	0	0	...	...
sui	3 169	0	0	...	...

*Mesures de lutte durant la période objet du rapport* :

- Pour la primo-vaccination de la population bovine en général, 10 817 140 doses de vaccin ont été appliquées à ce jour.
- Les mesures strictes de contrôle des foyers, de désinfection et de confinement sont maintenues.

(1) Pour l'application du *Code zoosanitaire international*, « foyer de maladie » désigne toute exploitation agricole, tout élevage ou tous bâtiments où sont présents des *animaux*, ainsi que les lieux attenants, dans lesquels est apparue l'une des maladies inscrites sur la *Liste A* ou la *Liste B* de l'OIE (cf. Article 1.1.1.1.).

\*  
\* \*

## FIÈVRE APHTEUSE AU BRÉSIL Rapport de suivi n° 2

*Traduction d'un courrier électronique reçu le 24 mai 2001 du Docteur Paulo Lourenço da Silva, directeur du département de la défense animale, ministère de l'agriculture et de l'approvisionnement, Brasilia* :

*Terme du rapport précédent* : 19 mai 2001 (voir *Informations sanitaires*, 14 [21], 123, du 25 mai 2001).

*Terme du présent rapport* : 24 mai 2001.

*Nouveaux foyers* :

Localisation	Nombre
commune d'Alegrete	2
commune de Barra de Quaraí	1
commune de Dom Pedrito	1
commune de Jari	1
commune de Quaraí	2
Total	7

*Nombre total de foyers à ce jour* : 11.

*Barrières de désinfection* :

Localisation	Nombre
commune d'Alegrete	5
commune de Barra de Quaraí	2
commune de Dom Pedrito	2
commune de Jari	3
commune de Quaraí	2
commune de Santana do Livramento	3
Total	17

*Nombre de barrières sanitaires aux frontières avec l'Argentine : 27.*

*Nombre de barrières sanitaires aux frontières avec l'Uruguay : 24.*

*Nombre d'animaux abattus : 424.*

*Nombre d'animaux devant être abattus : 238.*

**Agent causal** : le profil observé correspond à une souche sauvage du virus de sérotype A ayant une parfaite affinité avec les sérums hyperimmuns du groupe A<sub>24</sub>. Selon un rapport du Centre panaméricain de la fièvre aphteuse (CPFA), il existe des similitudes antigéniques avec les souches des foyers de fièvre aphteuse apparus cette année en Argentine et en Uruguay.

\*  
\* \*

### FIÈVRE APHEUSE EN ARGENTINE Rapport de suivi n° 11

*Traduction d'un courrier électronique reçu le 24 mai 2001 du Docteur Bernardo Gabriel Cané, président du service national de santé et de qualité agro-alimentaire (SENASA), secrétariat à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'alimentation, Buenos Aires :*

**Terme du rapport précédent** : 16 mai 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [21], 128, du 25 mai 2001).

**Terme du présent rapport** : 19 mai 2001.

Au cours de la semaine du 13 au 19 mai 2001, 141 foyers de fièvre aphteuse ont été confirmés cliniquement et en laboratoire, chez des bovins, dans différentes communes et départements des provinces d'Argentine.

**Nombre total de foyers confirmés jusqu'au 19 mai 2001** : 817.

Le taux de morbidité enregistré au cours de la semaine du 13 au 19 mai 2001 est de 7,58 %. Un seul animal est mort de la maladie. Les catégories les plus atteintes sont les bovins de 1 à 2 ans (47 % des cas), puis les bovins de moins d'un an (28 % des cas).

Au total, 31 500 000 doses ont été appliquées au titre de la primo-vaccination systématique pour protéger les zones encore indemnes de la maladie, et 8 500 000 autres au titre de la vaccination stratégique, c'est-à-dire pour faire face aux situations d'urgence découlant des foyers, ainsi que pour vacciner les animaux qui sont déplacés d'une propriété à une autre et pour compléter la vaccination du cheptel laitier.

Comme toutes les unités locales signalent les foyers ou suspicions de fièvre aphteuse, le cheptel tout entier est sous surveillance.

\*  
\* \*

**FIÈVRE APHTEUSE EN ARGENTINE**  
**Rapport de suivi n° 12**

*Traduction d'un courrier électronique reçu le 29 mai 2001 du Docteur Bernardo Gabriel Cané, président du service national de santé et de qualité agro-alimentaire (SENASA), secrétariat à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'alimentation, Buenos Aires :*

**Terme du rapport précédent** : 19 mai 2001 (voir rapport de suivi n° 11 ci-contre).

**Terme du présent rapport** : 26 mai 2001.

Au cours de la semaine du 20 au 26 mai 2001, 146 foyers de fièvre aphteuse ont été confirmés cliniquement et en laboratoire, chez des bovins, dans différentes communes et départements des provinces d'Argentine.

**Nombre total de foyers confirmés jusqu'au 26 mai 2001** : 963.

Le nombre d'animaux atteints est de 9 806, sur 182 617 animaux exposés au risque d'infection.

La vaccination systématique se poursuit dans tout le pays, de sorte qu'il est prévu de terminer la première vaccination du cheptel national en juillet prochain, conformément au Plan d'éradication 2001–2005.

Les activités de suivi des foyers se poursuivent, avec l'application des mesures d'urgence et des mesures de prophylaxie sanitaire correspondantes prévues par la réglementation en vigueur.

\*

\* \*

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.